



VENDEE

*Parc interrégional du Marais poitevin*

## Localisation des populations de Busard des roseaux en Marais poitevin

Octobre 2009



[vendee.lpo.fr](http://vendee.lpo.fr)



Busard des roseaux – Julien Sudraud



# Localisation des populations de Busard des roseaux en Marais poitevin

Rédaction :  
Julien Sudraud

Avec la collaboration de :  
LPO 17, GODS, CNRS de Chizé, ASTUR



**Ligue pour la Protection des Oiseaux**  
**Délégation Vendée**

Association indépendante

La Brétinière 85 000 La Roche-sur-Yon  
Tél 02 51 46 21 91 – Fax 02 51 62 07 93 – courriel : vendee@lpo.fr

# Sommaire

Introduction .....	3
I – Protocole .....	4
1.1 – Méthodes d’inventaire .....	4
1.2 – Les zones de recherches.....	6
II – Résultats .....	8
2.1 – Résultats par protocole.....	8
2.2 – Résultats globaux et estimation de la population.....	11
III – Analyses et perspectives .....	12
3.1 – Analyses .....	12
3.2 - Perspectives.....	15
Conclusion .....	16
Résumé.....	17
Bibliographie.....	18
Annexes.....	19

## Introduction

Cette étude sert d'état initial sur l'évaluation des populations de Busard des roseaux et de leur localisation à l'échelle du Marais poitevin. En effet, les estimations d'effectif de cette espèce mal connue sur ce territoire sont assez hasardeuses et la réalisation d'un état zéro permet de mieux appréhender les zones de présence.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin, piloté par le Parc interrégional du Marais poitevin

Ce rapport présente en premier lieu les méthodes utilisées pour le recensement, les zones d'étude et les résultats. Une partie est consacrée aux perspectives de suivi de la population et aux critiques de la méthodologie.

La LPO Vendée remercie tous les organismes et les personnes qui sont intervenues dans ce suivi : LPO France, LPO 17, GODS, CNRS de Chizé, ASTUR, Aurélie Guégnard, Fabien Mercier, Yves Gaugris, Damien Chiron, Xavier Fichet, Julien Gaudin, Benjamin Gonord, Paul Trotignon, Jean-François Blanc, Audrey Sternalski, Clément Bauret, Martial Chabrier, Loïc Petit, Pierre Poupart, Loïc Jomat, Emmanuel Babin, Stéphane Cohendoz, Jérôme Ballard, Frédéric Corre.

## I – Protocole

Cette étude a deux principaux objectifs :

- Préciser la répartition et les effectifs nicheurs de Busard des roseaux en Marais poitevin
- Evaluer les tendances d'évolution des populations de Busard des roseaux sur ce territoire (objectifs à long terme non traités pour le moment).

Plusieurs méthodes complémentaires ont été utilisées afin de couvrir la plus grande surface possible et de pouvoir réitérer cette étude dans les années à venir. Une méthode standardisée a été employée et elle est couplée à des observations issues d'autres études : suivi Busard cendré, suivi de sites à vocation environnementale, données aléatoires.

### **1.1 – Méthodes d'inventaire**

Pour l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin une méthode standardisée a été mise en place pour les départements de la Vendée et de la Charente-Maritime. En Deux-Sèvres, le paysage ne permettant pas des observations sur de longues distances la méthode fut adaptée.

➤ Méthode standardisée (Vendée & Charente-Maritime) :

Des points d'observation ont été disposés sur les zones favorables du marais. Chaque point est disposé de manière à avoir une visibilité assez grande et une vision à 360°. La distance entre les points est d'un moins 1 km avec la possibilité de voir les points alentours afin de pouvoir recouper les observations.

Trois passages sont nécessaires sur chaque point au cours de la saison de reproduction du busard : deux passages entre le 15 mars et le 15 avril et 1 passage entre le 20 mai et le 10 juin. Le temps d'observation par point est de 30 minutes et il est préférable d'éviter de débiter le protocole avant 9 heures. Hormis cet impératif, le protocole peut être appliqué tout au long de la journée en favorisant une météo favorable : il faut éviter la pluie et le vent fort.

Sur le terrain, l'observateur suit la méthode suivante :

1. Une carte avec des points d'observations est remise à chaque observateur.
2. L'observateur se positionne sur un point d'observation et observe pendant 30 min (observation à l'aide de jumelles et de longue-vue)
3. Il note tous les busards des roseaux observés sur la feuille de terrain (Annexe 1) et sur la carte en attribuant le même numéro d'observation.
4. Pour chaque observation, les renseignements sur l'activité de l'oiseau sont notés en utilisant les codes en bas de la feuille de terrain.
5. Pour une observation d'un oiseau tombant au nid, le nid potentiel sera mentionné sur la carte (mettre une lettre). La nature de la végétation (prairie, céréale...) sera précisée sur la fiche de terrain.
6. Les trajets de oiseaux peuvent être notés en les matérialisant par les lignes ou des pointillés.
7. Pour chaque point d'observation, l'observateur devra renseigner le type d'assolement présent dans son périmètre d'observation (au minimum rayon de 500m) (Exemple : prairie 50 % du territoire, 40 % céréale, 10 % de roselière)

8. Les oiseaux équipés de marquage alaire seront dans la mesure du possible lus et mentionnés sur la fiche de terrain

Le protocole se concentre sur les cantonnements observés. La méthode ne va pas jusqu'à la découverte du nid (nécessite plus de temps sur le terrain).

Les données (fiches et cartes de terrain) sont envoyées au coordinateur départemental. Le coordinateur départemental vérifie les données de terrains (doublons, données manquantes). Il saisit ensuite les observations sur format informatique et renvoie les données au coordinateur de l'enquête. Un masque de saisie est fourni pour la saisie des données.

En Vendée, le suivi a été réalisé par la LPO Vendée. En Charente-Maritime deux organismes sont intervenus : la LPO Charente-Maritime et le CNRS de Chizé.

➤ Méthode standardisée (Deux-Sèvres)

Sur la partie de marais des Deux-Sèvres, le paysage est fermé (alignement d'arbres, haies,) et ne permet donc pas d'observer sur de longues distances. Les points d'observations ont donc été rapprochés et mis en bordure de la zone humide, sur les rebords calcaires surplombant celle-ci.

La méthode employée par la suite reste identique à celle employée par le protocole standardisé.

Les données (fiches et cartes de terrain) sont envoyées au coordinateur départemental. Le coordinateur départemental vérifie les données de terrains (doublons, données manquantes). Il saisit ensuite les observations sur format informatique et renvoie les données au coordinateur de l'enquête. Un masque de saisie est fourni pour la saisie des données.

Les inventaires de ce département ont été réalisés par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.

➤ Méthode d'inventaire utilisée par CNRS de Chizé :

Sur leur territoire de recherche, le CNRS procède à un inventaire plus poussé que celui effectué dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin. En effet, les recherches sont plus fines et permettent de trouver les nids. Le temps passé sur terrain est nettement supérieur mais les périodes de recherche sont identiques à celles suivies par le protocole de l'observatoire.

➤ Méthodes complémentaires

Dans certains secteurs du Marais poitevin, la méthode standardisée n'a pas été appliquée car ces zones sont déjà couvertes par d'autres protocoles où sites ayant des suivis avifaune en cours (voir les zones de recherches) : Réserves Naturelles, suivi Busard cendré. Les informations sur la présence du Busard des roseaux et sur sa nidification dans ces secteurs ont tout de même été centralisées afin d'évaluer au mieux les populations

En plus de ces sites et études particulières, cette étude fait appel aux observations aléatoires réalisées par les bénévoles de la LPO lors de leurs séances d'observation. Ces données sont centralisées sur la base de données de la LPO Vendée ([www.faune-vendee.org](http://www.faune-vendee.org)).

## 1.2 – Les zones de recherches

La majeure partie du Marais poitevin a été couverte avec les protocoles néanmoins certaines zones n'ont pas été prospectées. Ces zones sont marginales et ne sont pas considérées comme très favorables à l'installation du Busard des roseaux.

Les suivis du Busard cendré de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin apparaissent comme complémentaires au suivi Busard des roseaux sur la partie Vendéenne. En Charente-Maritime et Deux-Sèvres, même si les aires d'études se chevauchent (Busard cendré et Busard des roseaux), des points de suivi des busards des roseaux ont été placés sur toute la zone humide (ou en bordure).

Au total, 117 points de suivi ont été placés : 40 en Charente-Maritime, 47 en Vendée et 30 en Deux-Sèvres. Les cartes de localisation précises des points d'observation sont en annexe 2.

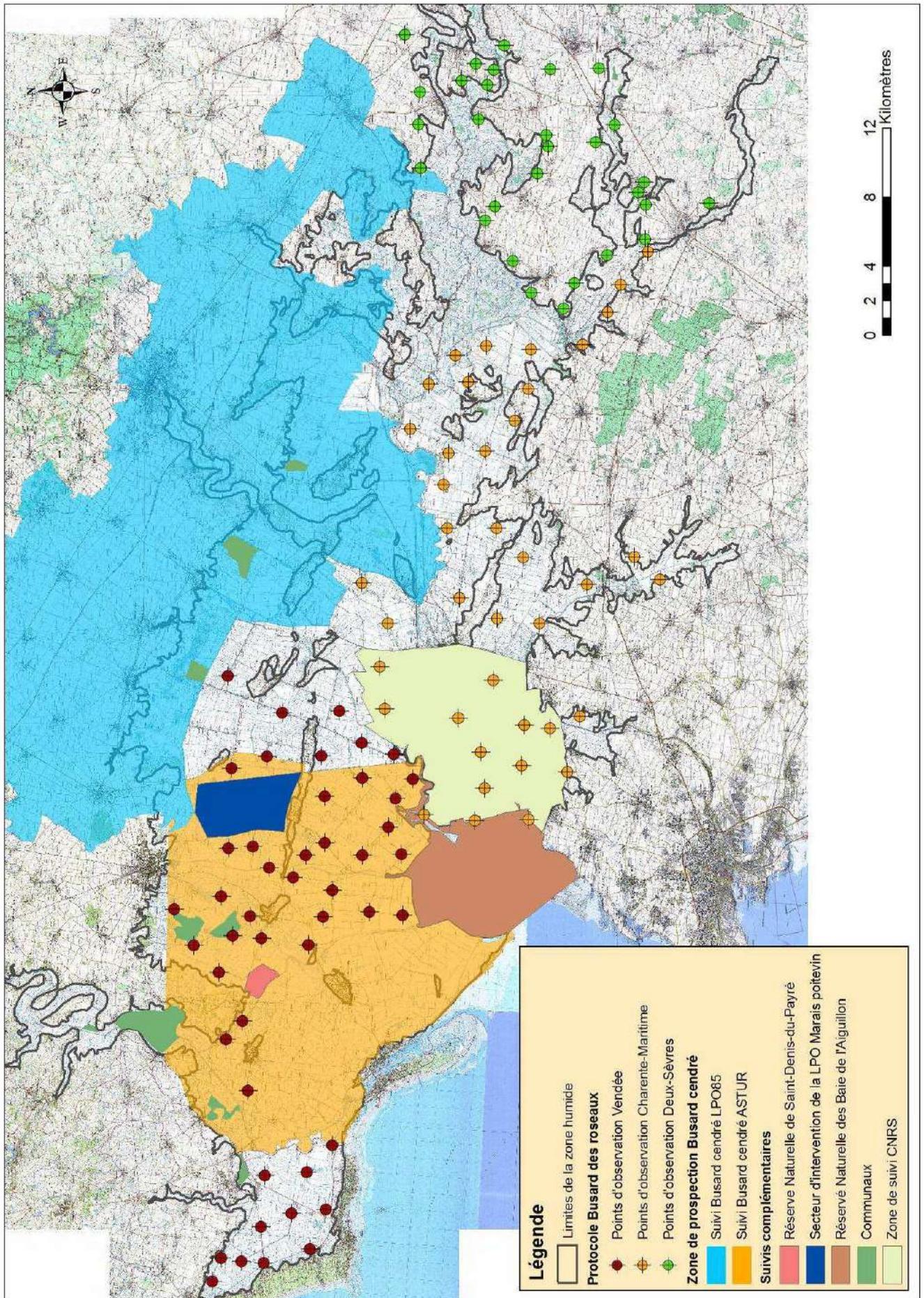


Figure 1 : Carte de localisation des zones d'intervention et de protocoles utilisés

## II – Résultats

Les résultats des protocoles ne concernent que le territoire de la zone humide du Marais poitevin et de la bordure proche.

Globalement les séances d'observation se sont déroulées par temps favorable même si la présence de vent modéré est notée en Vendée et Charente-Maritime régulièrement. Notons aussi que des conditions météo sensiblement plus froides que la normale en fin d'hiver ont perturbé et ralenti les premières installations de busard. Le second passage sur les points d'observation a donc été légèrement décalé aux premiers jours avril.

### 2.1 – Résultats par protocole

#### ➤ Méthode standardisée

Ce protocole a permis d'identifier entre 32 et 34 cantonnements de Busard des roseaux sur les trois départements.

**Tableau 1 : Nombre de cantons relevés avec le protocole standardisé**

Département	Statut de nidification			Total
	Possible	Probable	Certain	
Charente-Maritime	1 -3	7	6	14 - 16
Deux-Sèvres	6	3	1	10
Vendée	2	5	1	8
Total	9 -11	15	8	32 -34

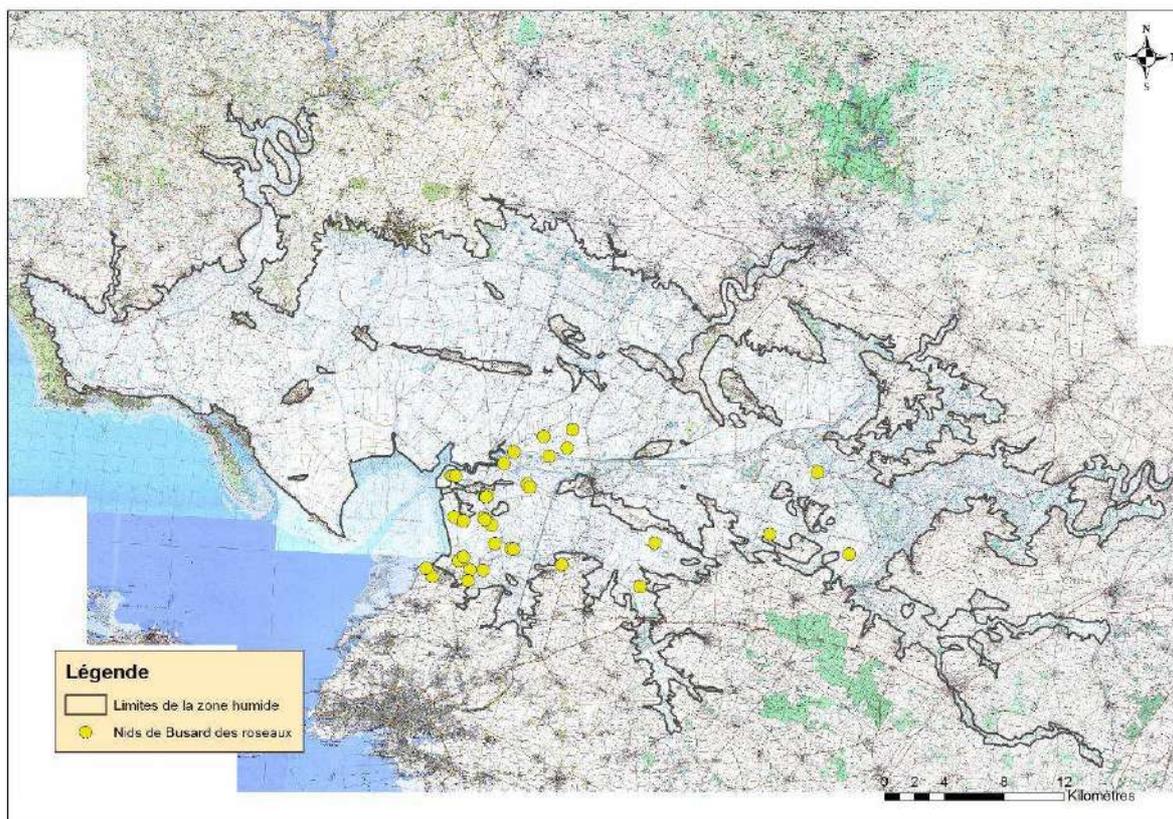
La Charente-Maritime obtient les meilleurs résultats avec 14-16 cantonnements observés. Les Deux-Sèvres et la Vendée ont des effectifs quasiment identiques mais avec une inversion du nombre de couples possibles et probables.

**Figure 2 : Localisation des cantonnements de Busard des roseaux (protocole standardisé)**

#### ➤ Protocole CNRS

Les équipes du CNRS de Chizé ont trouvé 28 nids de busard et 9 nids ont été localisés par l'équipe de la LPO 17. Ce sont donc 37 couples nicheurs certains qui sont localisés avec une importante pression d'observation. Un nid localisé en Vendée a été retiré des cartographies car il a été découvert par le suivi Busard cendré réalisé par l'ASTUR. Sur certains secteurs (autour de Charron, Esnandes), les nids sont groupés et forment des « colonies ». Sur la partie Est et Nord-Est de la zone d'étude les nids sont plus isolés.

Le nombre de nid trouvé apparaît comme important en comparaison au protocole standardisé où seulement 14 -16 cantons ont été localisés en Charente-Maritime et à la totalité des cantons recensés (résultats quasiment identiques).



**Figure 3 : Localisation des nids de Busard des roseaux  
(protocole CNRS et infos complémentaires LPO 17)**

➤ Les sites à vocation environnementale

Plusieurs sites à vocation environnementale ont des suivis avifaunistiques réalisés par les gestionnaires. Sur ces terrains, seuls 2 à 3 couples de Busard des roseaux ont identifiés, malheureusement aucun jeune n'a été observé à l'envol (Trotignon, com. Pers.).

**Tableau 2 : Nombre de cantons relevés avec sur les sites à vocation environnementale**

Sites	Statut de nidification			Total
	Possible	Probable	Certain	
Acquisitions LPO France (Champagné-les-Marais)	0	0	0	0
RNN de Saint-Denis du-Payré	0	0	2 – 3	2 -3
RNN de la Baie de l'Aiguillon	0	0	0	0
Marais communaux	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 -3</b>

➤ Suivi busard cendré :

Ce suivi annuel réalisé par plusieurs associations a permis de trouver 7 couples de Busard des roseaux. Six ont été localisé dans des cultures (blé dur) et un dans une friche. Au total, seuls 8 jeunes ont été observés à l'envol.

**Tableau 3 : Nombre de cantons relevés par le protocole busard cendré**

Associations	Statut de nidification			Total
	Possible	Probable	Certain	
ASTUR	0	0	7	7
LPO 85	0	0	0	0
LPO 17	0	0	0	0
GODS	0	0	0	0
Total	0	0	0	7

Sur les autres secteurs, des nids ont pu être découvert mais en dehors de la zone humide.

➤ Base de donnée LPO Vendée

La base de données de la LPO Vendée a permis d'identifier 11 cantons. Ils sont répartis sur toute la zone humide mais 5 d'entres eux sont localisés dans un secteur où le protocole standardisé n'a pas été mis en place. Ces relevés ont été possibles grâce à la mobilisation du réseau de bénévoles pour le projet d'Atlas des oiseaux nicheurs de France.

**Tableau 4 : Nombre de cantons relevés sud faune-vendee.org**

	Statut de nidification			Total
	Possible	Probable	Certain	
Faune-vendee.org	1	9	1	11

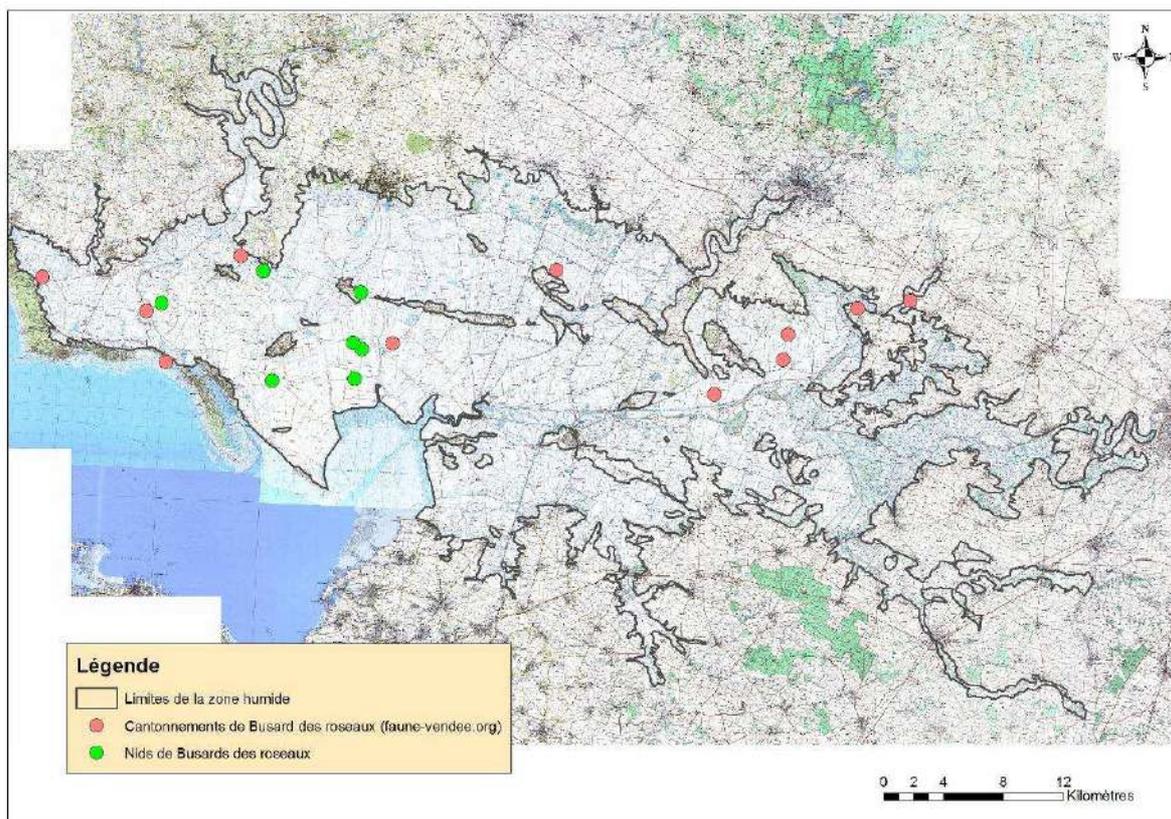


Figure 4 : Localisation des cantonnements et des nids issus de la base LPO Vendée et d'ASTUR

## 2.2 – Résultats globaux et estimation de la population

Les différents protocoles fournissent des données complémentaires mais sur certains secteurs toutes les données ne peuvent être pris en compte et additionnées entre elles. En effet des cantonnements ou des nids sont très proches et une addition simple des effectifs pourrait biaiser l'estimation. Pour chaque cantons/nids les données ont été analysées et les résultats seront donc une estimation de cantonnements maximum et minimum.

Pour le département des Deux-Sèvres, l'estimation est identique à celle fournie par le protocole standardisé.

En Charente-Maritime, les résultats obtenus avec le protocole standardisé peuvent être compilés avec ceux du CNRS. Au nord, proche de la Vendée, des Busards ont été observés de chaque côté de la Sèvre et il apparaît difficile de savoir si un couple ou deux occupaient cette zone. Au total, la version basse de l'analyse permet de rajouter 6 nouveaux cantonnements au corpus de données du CNRS. Les autres données étant proches de données de localisation de nids du CNRS, les données du protocole standardisé sont difficilement exploitables.

En Vendée, la situation est plus complexe pour fournir un estimatif précis. L'utilisation des différentes sources de données permet d'être plus fiable mais il faut être vigilant au double comptage. Les cantonnements de l'est du département peuvent facilement être additionné du fait de l'absence d'autres protocoles. Les secteurs les plus ambigus se trouvent sur Saint-Denis-du-Payré et les polders au sud des îles du Marais poitevin.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de cantonnements de Busard des roseaux sur la zone humide du Marais poitevin. Les effectifs les plus importants sont situés en Charente-Maritime. La prospection plus assidue du CNRS augmente sensiblement le nombre de cantonnement. En Vendée, les données issues des autres suivis fournis 17 cantons supplémentaires à ceux obtenus avec le protocole standardisé.

Les suivis du CNRS et du Busard cendré permettent de confirmer de manière certaine la nidification et donnent quasiment la totalité des données de reproduction certaine.

**Tableau 5 : Estimation du nombre de cantonnement de Busard des roseaux sur la zone humide du Marais poitevin**

Département	Statut de nidification			Total
	Possible	Probable	Certain	
Charente-Maritime	1 -3	6	35	42 - 44
Deux-Sèvres	6	3	1	10
Vendée	2	12	10 - 11	24 -25
Total	9 -11	22	45 - 46	76 -79

### III – Analyses et perspectives

#### **3.1 – Analyses**

Cette étude permet de faire un état des lieux des populations de Busard des roseaux à l'échelle de zone humide du Marais poitevin.

Avec environ 80 cantonnements, les populations apparaissent comme non négligeable. Il faut tout de même noter que plus de la moitié des données viennent de Charente-Maritime et que celles-ci ne proviennent pas du protocole standardisé mise en place dans le cadre de l'observatoire.

#### ➤ Comparaison avec des données historiques

Une des seules estimations des populations disponible en Marais poitevin est donnée par Document d'objectifs natura 2000. Les chiffres annoncés ont une amplitude forte puisque le nombre de couple est évalué entre 10 et 100 (PIMP, 2003). Une estimation entre 10 et 20 couples est donnée dans Rapaces Nicheurs de France (THIOLLAY, 2004). Au point de vu national, la population est estimée entre 1 600 et 2 200 couples nicheurs (THIOLLAY, 2004).

L'enquête de cette année fournie une estimation plus précise (76 -79 couples). Aucune tendance d'évolution des effectifs ne peut donc être fournie pour le moment. La façade atlantique est l'un des bastions de l'espèce (NICOLEAU-GUILLAUMET P., 1999) mais les naturalistes locaux estiment que leurs populations sont en diminution. Faute de données antérieures précises, il est impossible de vérifier cette hypothèse à l'échelle de la zone humide.

## ➤ Localisation des populations

La zone à l'ouest de Marans est sans aucun doute le cœur de la population de Busard des roseaux du Marais poitevin en l'état actuel des connaissances sur cette espèce. Sur le reste du territoire, il est difficile de localiser des noyaux de population identique. Quelques zones peuvent tout de même être notées : secteur autour de Saint-Denis-du-Payré, polders de Triaize. Les zones de polders de Vendée sont à priori moins favorables pour l'espèce mais l'effort de prospection est aussi moins élevé que sur la Charente-Maritime.

Les zones de roselière sont aussi attractives pour cette espèce même si les surfaces de celles-ci sont assez faibles : lagune la Belle Henriette, rives du Lay.

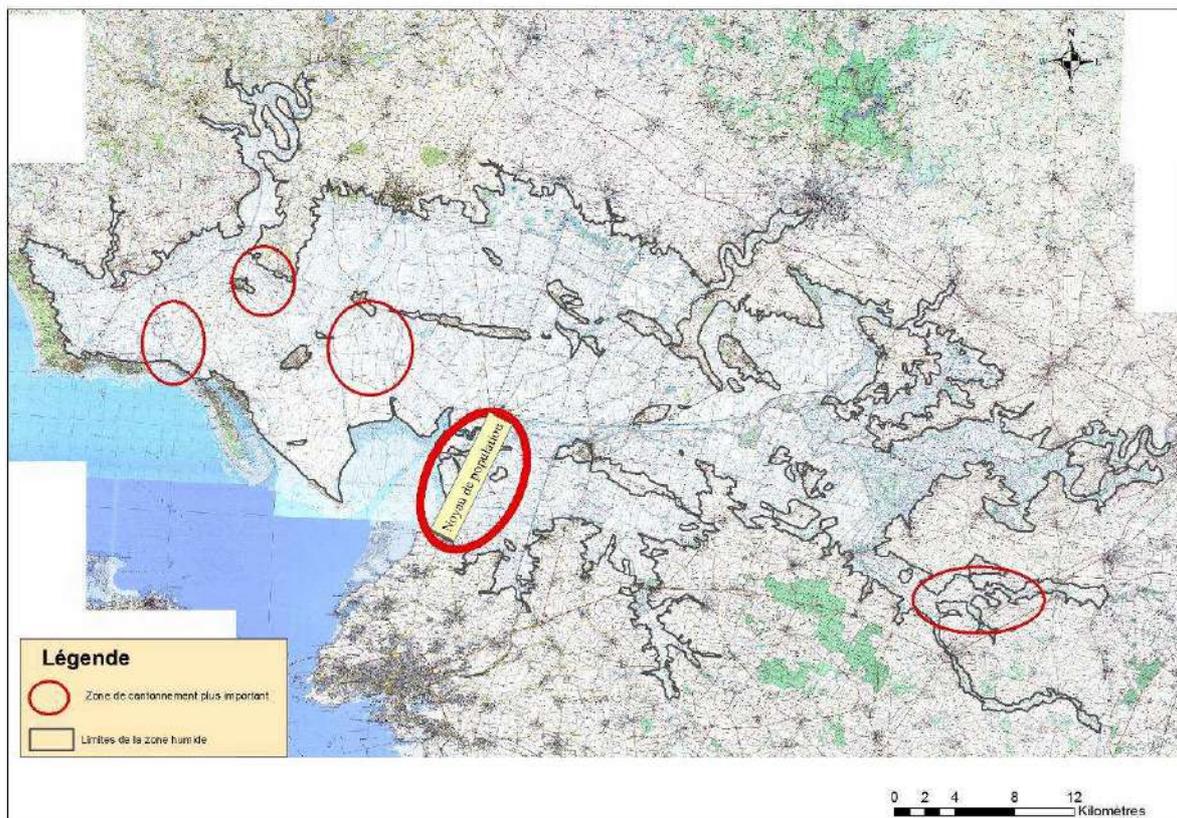


Figure 5 : Localisation des zones de cantonnements plus important

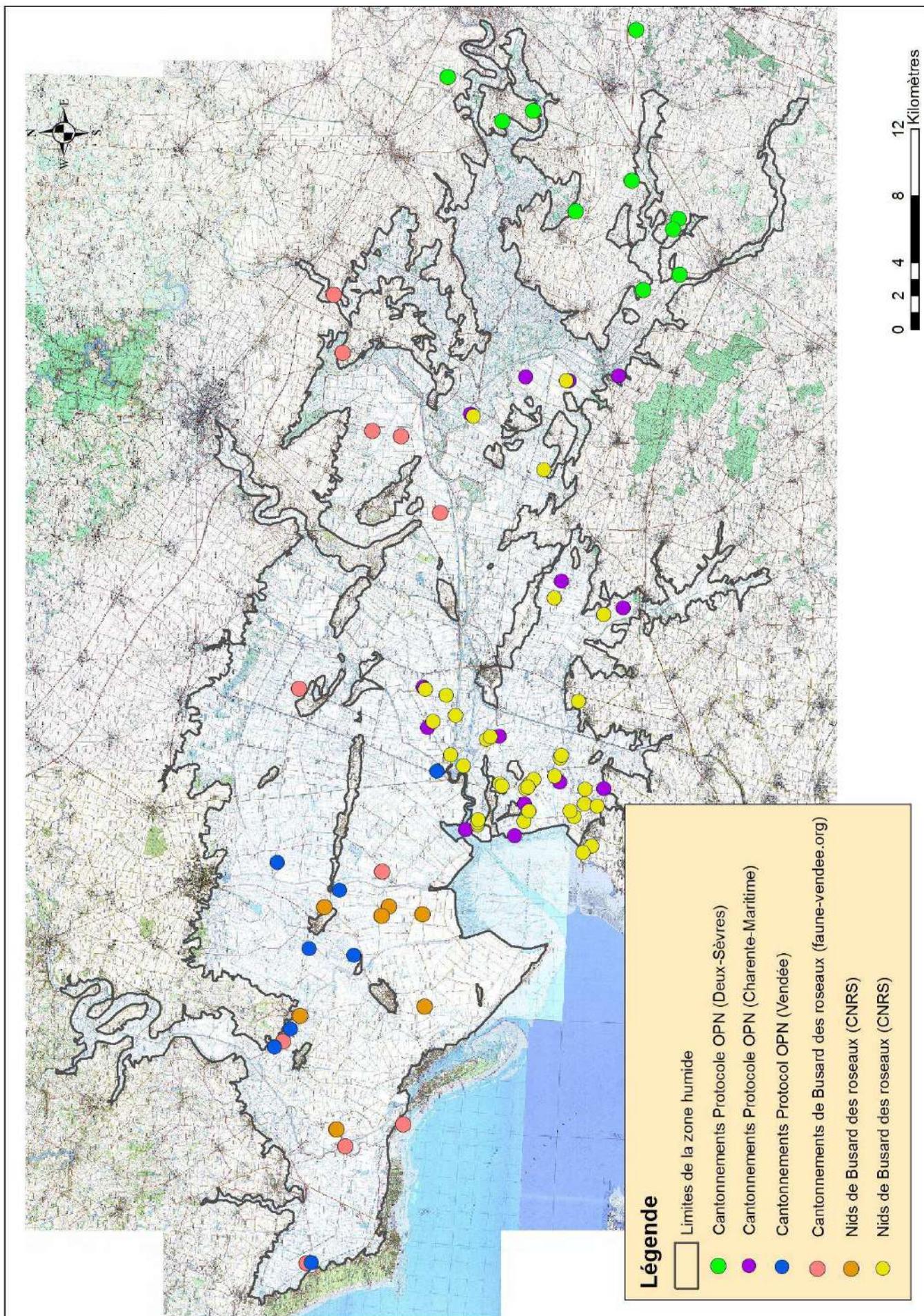


Figure 6 : Localisation des données des protocoles utilisés

### ➤ Comparaison des méthodes d'inventaires

La méthode standardisée mise en place apparaît comme nettement moins efficace que la recherche de nids systématique du CNRS pour estimer une population : 2,5 fois moins de cantons trouvés avec le méthode standardisé.

Par contre, le temps passé par le CNRS sur terrain est sans aucune mesure avec le temps passé pour le protocole standardisé et il est donc difficile d'appliquer cette méthode à toute la surface du Marais poitevin.

Le tableau ci-dessous montre les points positif et négatifs de chaque méthode.

**Tableau 6 : Tableau comparatif des protocoles**

	Protocole CNRS	Protocole OPN Marais poitevin	Remarques
Budget / temps passé	-	+	Le budget du protocole OPN est bien inférieur
Surface couverte	-	+	Le budget du protocole OPN peut couvrir une grande surface
Estimation d'une population	++	-	La quasi exhaustivité du protocole CNRS permet d'estimer finement une population
Reconductibilité du suivi	+	+	

Les deux méthodes semblent complémentaires surtout à très grande échelle comme sur le Marais poitevin.

La multiplication des sources d'information (base de données, réseau d'espaces naturels) est une autre méthode qui permet de couvrir plus de terrain et d'augmenter le nombre de données. Mais attention, ces sources sont diffuses et variables d'une année à l'autre. Elles peuvent donc fausser les résultats.

### 3.2 - Perspectives

Le protocole standardisé ne permettant pas de trouver tous les cantonnements, il ne peut donc pas estimer de manière exhaustive la population de Busard des roseaux en Marais poitevin. En revanche, cette méthode est reproductible dans le temps car le protocole impose des sites et des temps d'observation. Les résultats obtenus pourront alors facilement être comparés à ceux obtenus cette année.

Un suivi comme celui du CNRS est difficilement envisageable sur la totalité de la zone humide mais il apporte des renseignements complémentaires : précision sur l'abondance des couples nicheurs, dispersion des jeunes (grâce au marquage alaïre), dynamique de population.

## Conclusion

Ce suivi permet d'avoir une approche des méthodes à employer pour qualifier la population de Busard des roseaux. En effet, la méthode standardisée permet de répéter le suivi dans le temps mais n'est pas exhaustive. La multiplication des sources de données apparaît comme essentiel. La diversification des sources de données est complémentaire mais elle ne permet pas de réaliser de comparatifs.

Avec une population d'environ 80 couples, le Marais poitevin est un site d'accueil important de la façade atlantique pour la reproduction du Busard des roseaux. La partie à l'ouest de Marans concentre un noyau de population de type colonial (environ la moitié des couples recensés) ce qui semble être exceptionnel en France.

La reconduction de ce suivi pourra être réaliser dans quelques années afin d'évaluer la situation de la population en reprenant uniquement les données du suivi standardisé.

Un travail en partenariat avec le CNRS permettrait d'améliorer le protocole et la détection des couples nicheurs.

## Résumé

Cette étude sert d'état initial sur l'évaluation des populations de Busard des roseaux et de leur localisation à l'échelle du Marais poitevin. En effet, il n'existe aucune estimation précise des populations de Busard des roseaux sur ce territoire.

Un protocole standardisé (point d'observation) a été mis en place sur une partie de la zone humide du Marais poitevin. Trois passages sont nécessaires sur chaque point au cours de la saison de reproduction du busard : deux passages entre le 15 mars et le 15 avril et 1 passage entre le 20 mai et le 10 juin. Le temps d'observation par point est de 30 minutes. Pour compléter ce suivi, des données issues d'autres protocoles ont été intégrées (suivi CNRS, suivi de sites, inventaire du Busard cendré).

Le protocole standardisé a permis d'identifier entre 32 et 34 cantonnements de Busard des roseaux sur les trois départements. Avec les autres sources de données, la population de Busard des roseaux est évaluée à environ 80 couples. Cette estimation apparaît comme non négligeable à l'échelle de la façade atlantique.

La reconduction de ce suivi pourra être réalisée dans quelques années afin d'évaluer la situation de la population en reprenant uniquement les données du suivi standardisé.

## Bibliographie

AUGIRON S., 2007. Etude de la population nicheuse de Busard des roseaux sur l'île de Ré. CNRS. 10 p.

Collectif, in <http://www.faune-vendee.org> (extraction du 7/10/2009) - LPO Vendée.

NICOLEAU-GUILLAUMET P., 1999. Busard des roseaux in Rocamora G., Yeatman–Berthelot D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France, SEOF – LPO. 560 p

Parc Interrégional du Marais poitevin, 2003. Documents d'Objectifs Natura 2000 du Marais poitevin. 236 p.

THIOLLAY J-M & BRETAGNOLLE V., 2004. Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris. 176 p.

# Annexes

DEPARTEMENT :

COMMUNE :

OBSERVATEUR :

Coordonnées :



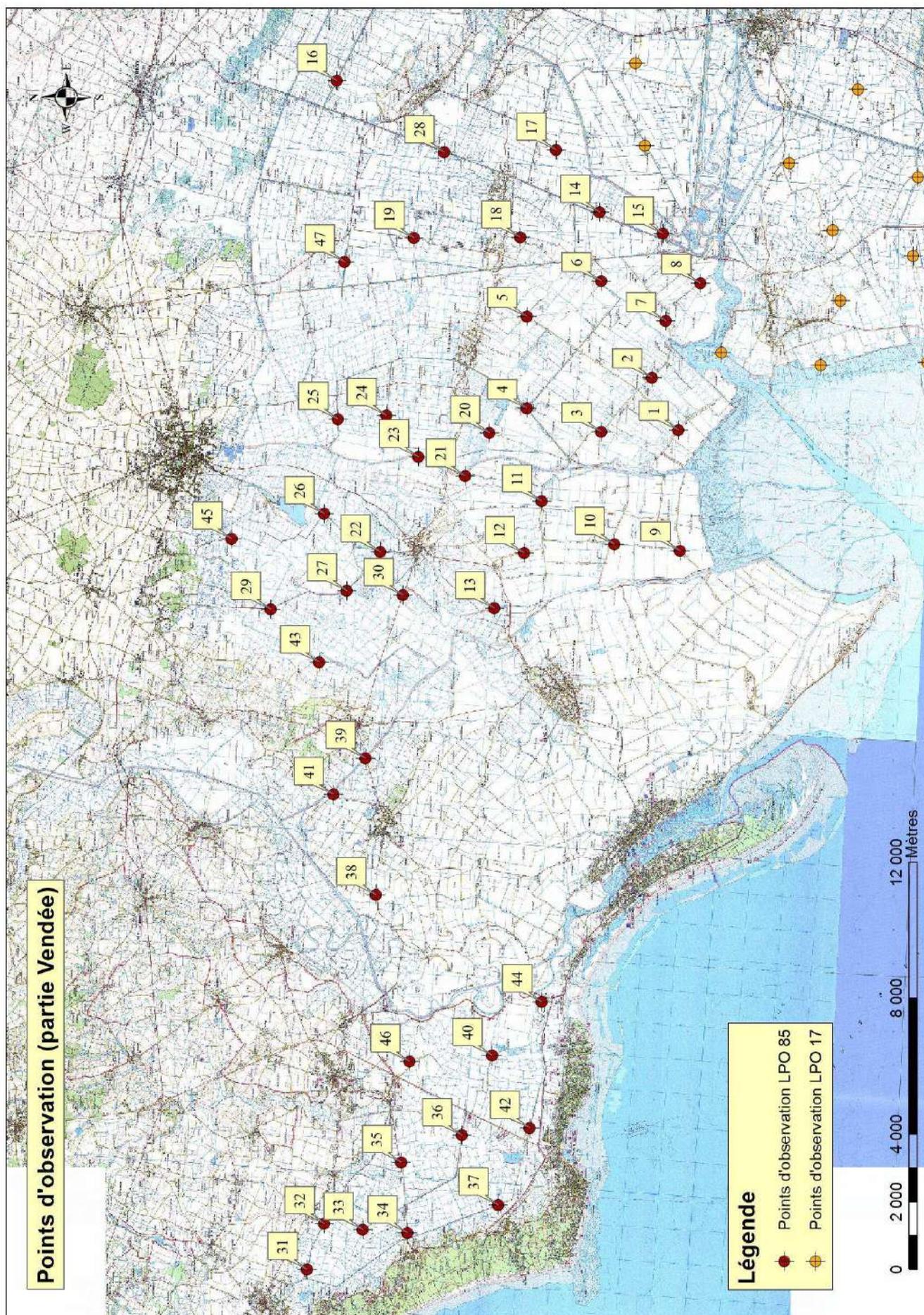
A retourner avant 30 juin au  
coordinateur départemental

N° point obs.		MAR3	MAR6	MAR3	MAR6	MAR3	MAR6	
Date								
Heure de début de l'observation								
Météo *	Vent							
	Pluie							
Assolement	Céréale							
	Jachère							
	Prairie / Luzerne							
	Maïs / Tournesol							
	Roselière							
	Autres (nature dans remarques)							
Numéro d'observation de Busard des roseaux								
Nature du contact								
Commentaires sur l'observation								
Marquage ailaire gauche								
Marquage ailaire droit								
Nom du nid potentiel								
Nid potentiel (nature de la végétation)								
Remarques								

\* : Météo → Vent (0 : nul, 1 : moyen, 2 : fort) / Pluie (0 : absence, 1 : bruine, 2 : averse)

**Nature du contact :** **1** Observation de l'espèce pendant sa période de nidification. **2** Présence dans son habitat durant sa période de nidification. **3** Mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux, mâle vu en parade. **4** Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification. **5** Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle. **6** Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes. **8** Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours. **10** Transport de matériel ou construction d'un nid **12** Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'oeufs de la présente saison. **13** Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances. **16** Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification. **18** Nid vu avec un adulte couvant. **19** Nid contenant des oeufs ou des jeunes (vus ou entendus).

## Annexe 2 : localisation des points d'observation





**Points d'observation (partie Deux-Sèvres)**

